

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Reconduction de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant à la convention passée avec la Préfecture de l'Ain

**Séance du 24 mai 2022,**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

Didier BOURGEOIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire  
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

**Soit 19 présents, 6 pouvoirs, soit 25 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n°2019-36 et n°2019-37 du Conseil Municipal du 27 février 2019 qui :

- décidait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires, conformément aux principes de la dématérialisation définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-324 du 7 avril 2005.

- l'autorisait à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet, valable du 03 juin 2019 jusqu'au 03 juin 2022.
- donnait son accord pour que la collectivité accède aux services FAST pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et l'autorisait à signer électroniquement les actes télétransmis.
- donnait son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et CERTINOMIS pour la délivrance des certificats numériques.

**Considérant** que la collectivité s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, par la signature d'une convention ayant valeur de contrat, la liant à la Préfecture,

**VU** que la validité de cette convention est arrivée à échéance,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire et de l'autoriser à signer l'avenant devant intervenir à cet effet.


Monsieur le Maire propose également à l'Assemblée de l'autoriser à signer tout document arrivant à expiration, permettant à la collectivité d'accéder aux services DOCAPOST et CERTINOMIS, pour la délivrance des certificats numériques.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTE** de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires avec la Préfecture de l'Ain, représentant l'Etat, devant intervenir à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document arrivant à expiration, permettant à la collectivité d'accéder aux services DOCAPOST FAST et CERTINOMIS.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
  
Philippe EMIN

